

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 8 novembre 2010 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :**

**PRÉSENCES :**

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy, Mairesse

La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.1 Discours de la mairesse
  - 2.2. Texte du rapport de la mairesse
  - 2.3. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil (art. 357 et 358 L.E.R)
  - 2.4. Calendrier des séances du conseil
  - 2.5 Nomination des représentants des comités
  - 2.6 Nomination d'un substitut à la mairesse
  - 2.7 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité Sécurité publique
  - 2.8 Nomination d'un représentant et d'un substitut au Transport adapté Joliette Métropolitain
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 2 novembre 2010
4. Approbation des comptes payables et payés
  - 4.1 Rapport semestriel
  - 4.2 Liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales (art. 1022 C.M.)
  - 4.3 Transferts budgétaires
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Réglementation
  - 9.1 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice 2011
  - 9.2 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement concernant le traitement des élus

- 9.3 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement afin de fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement
- 9.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 06-03-2010 «afin de fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement»
10. Affaires nouvelles
- 10.1 Technicienne en loisir
- 10.2 C.F. Lanaudière Inc. – Réparation de la traverse rang Ste-Rose
- 10.3 Le programme TD Ma rue, mes arbres
- 10.4 Bureau de poste – Changement de l'horaire
- 10.5 L. Laporte de Bayonne Inc. Réception provisoire des travaux - Recommandation de paiement
- 10.6 Coordinatrice à la Maison des jeunes
- 10.7 Animatrice de parc et patinoire – Activité Québec en forme
- 10.8 Co-animateur de parc et patinoire – Activité Québec en forme
- 10.9 Comité Qualité de vie et environnement – Infrastructures du «paradis mobile»
- 10.10 Comité Qualité de vie et environnement – Rénovation des maisons mobiles
- 10.11 Les Entreprises B. Champagne – Certificat de paiement n°2
- 10.12 Hydro-Météo – Mandat d'enlèvement des arbres
- 10.13 Bernard Malo Inc. – Certificat de paiement n°4
- 10.14 Bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Le quorum étant constaté, la présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2010-11-227

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **2.1 Discours de la mairesse**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, la mairesse soumet à la population son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

(Copie en annexe au procès-verbal)

### **2.2. Texte du rapport de la mairesse**

2010-11-228

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

De faire paraître le texte du rapport de la mairesse dans le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **2.3. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil (art. 357 et 358 L.E.R)**

Le conseil prend acte de dépôt du formulaire divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6
Mme Céline Geoffroy	mairesse

### **2.4. Calendrier des séances du conseil**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

2010-11-229

**EN CONSÉQUENCE.** Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront les 2<sup>e</sup> lundis du mois et qui débuteront à 20 h :

- |                          |               |                |
|--------------------------|---------------|----------------|
| • 10 janvier             | • 14 février  | • 14 mars      |
| • 11 avril               | • 9 mai       | • 13 juin      |
| • 11 juillet             | • 8 août      | • 12 septembre |
| • 11 octobre (mardi)     | • 14 novembre | • 12 décembre  |
| Lundi (Action de grâces) |               |                |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### **2.5 Nomination des représentants des comités**

La mairesse procède à la nomination des représentants des comités

Mairesse, représentante de tous les comités Céline Geoffroy

Substitut à la mairesse Pierre Guilbault

#### *Administration*

Ressources humaines : Christine Marion, Pierre Guilbault

#### *Sécurité publique*

Police : Pierre Venne, Réjean Belleville

Sécurité incendie : Pierre Venne

Mesures d'urgence : Pierre Guilbault, Marthe Blanchette

*Transport*

Voirie : Réjean Belleville, Michel Picard  
 Transport adapté : Christine Marion, Marthe Blanchette

*Hygiène du milieu*

Eau, égout : Michel Picard, Pierre Venne

*Santé et bien-être*

Hlm : Réjean Belleville, Christine Marion

*Aménagement, urbanisme et développement*

Comité : Pierre Guilbault, Michel Picard

*Loisirs et culture*

Bibliothèque : Christine Marion, Marthe Blanchette

*Autres*

Comité d'entraide : Réjean Belleville, Pierre Guilbault  
 Maison des Jeunes : Marthe Blanchette

*Plan de développement*

Comité loisirs : Marthe Blanchette, Christine Marion  
 Comité environnement : Pierre Venne, Michel Picard  
 Comité économie : Pierre Guilbault  
 Comité vieillir dans sa communauté : Céline Geoffroy, Christine Marion

**2.6 Nomination d'un substitut à la mairesse**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes fait partie de la MRC de Joliette ;

**CONSIDÉRANT** que la mairesse madame Céline Geoffroy siège à la MRC pour représenter les intérêts de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de la mairesse, il y a lieu d'avoir un substitut pour siéger à la MRC ;

2010-11-230

Il est proposé par Réjean Belleville,  
 Et résolu :

De mandater un élu comme substitut en l'absence de la mairesse pour siéger à la MRC de Joliette

0

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**2.7 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité Sécurité publique**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater un représentant et un substitut pour siéger au comité Sécurité publique ;

2010-11-231

Il est proposé par Christine Marion,  
 Et résolu :

De mandater monsieur Pierre Venne pour siéger comme représentant au comité Sécurité publique

De mandater monsieur Réjean Belleville pour siéger comme substitut au comité Sécurité publique

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **2.8 Nomination d'un représentant et d'un substitut au Transport adapté Joliette Métropolitain**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater un représentant et un substitut pour siéger au comité Transport adapté Joliette Métropolitain ;

2010-11-232

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

De mandater madame Christine Marion pour siéger comme représentante au comité Transport adapté Joliette Métropolitain

De mandater madame Marthe Blanchette pour siéger comme substitut au comité Transport adapté Joliette Métropolitain

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 2 novembre 2010**

2010-11-233

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 2 novembre 2010

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **4. Approbation des comptes payables et payés**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques ( qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2010-11-234

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 304 689,56 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **4.1 Rapport semestriel**

**CONSIDÉRANT** l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet un état des revenus et dépenses depuis le début de l'exercice financier 2010 ;

Le conseil prend acte de dépôt du second rapport semestriel depuis le début de l'exercice en cours.

#### **4.2 Liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales (art. 1022 C.M.)**

**CONSIDÉRANT** l'article 1022 C.M. à l'effet que la secrétaire-trésorière doit déposer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état doit être approuvé par le conseil ;

2010-11-235

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

D'approuver l'état des personnes endettées envers la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **4.3 Transferts budgétaires**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'harmoniser les dépenses en cours avec les postes budgétaires prévus à cet effet ;

2010-11-236

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

Que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

	A	\$	DE	\$
0219000453 services scientifiques			18 347,31	
0211000329 congrès	323,13			
0212000412 cour municipale	396,44			
0213000252 c.s.s.t.	487,16			
0213000340 publicité, information	267,87			
0213000413 vérification	2 265,94			
0213000454 formation	519,43			
0213001527 ent. Photo, imprimante	242,72			
0213004141 sal sec. #2	465,50			
0232000650 serv. Aux sinistrés	59,06			
0232000521 ent. Chemins	4 724,69			
0232000522 ent. Bât. & terrains	621,63			
0232000640 pièces & acc.	4,64			
0232000650 vêt. Chaussures & autres	45,56			
0232000965 immatriculation	8,00			
0232002141 sal journ. #2	491,44			
0261000454 formation	736,00			
0261000999 am. Paysager	150,50			
0270150310 frais de déplacement	.38			
0270150335 internet entretien	242,72			
0270151141 sal. Journ. #1	104,50			
0270151331 tel. Chalet	189,79			
0270155141 animateurs camp de jour	2 467,20			
0270156200 cot. Employeur	528,12			
0270230200 cot. Employeur biblio	74,71			
0270231527 ent. Ordi biblio	86,30			
0270290447 cours informatique	720,00			
0270291959 subv. Chevaliers de colomb	200,00			

0299000891 int. Sur emp. Temp	1 441,18	
0331006000 am. Bureau	482,70	
0213001413 hon. Sec. Tr. Intérim	11 427,50	
0213000141 sal. Sec. Tr		11 427,50
0245000446 mat. Rés. (disposition)	1 853,92	
0246000429 gestion des cours d'eau		1 853,92
0252000964 participation O.M.H.	3 809,00	
0246000429 gestion des cours d'eau		3 809,00
0331007000 ordi & logiciels	5 546,56	
0214000141 rem. Election		5 000,00
0214000670 fourn. Election		546,56
0331008000 bacs recyclage	3 126,22	
0232000453 serv. Techniques		3 126,22

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## 5. Correspondance

### Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

### **210-253 Hydro-Météo – Affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'Hydro-Météo concernant l'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire s'associer avec Ste-Mélanie quant à la réalisation du projet d'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption ainsi qu'au partage des coûts de l'opération ;

2010-11-237

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'informer Hydro-Météo de son intention de s'associer à Ste-Mélanie quant à la réalisation du projet d'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption en vue de la crue printanière 2011.

D'informer la municipalité de Ste-Mélanie de son désir d'établir une entente concernant l'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption et d'une participation financière de 50% après la réception de la subvention applicable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **2010-264 Club Mégaroues Joliette Inc. – Demande de circuler sur le territoire**

2010-11-238

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

D'autoriser le Club Mégaroues Joliette Inc. à circuler sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes aux endroits suivants :

1. À la croisée du rang Ste-Rose près du garage de monsieur Malouin, à l'ouest de la rue Bouchard.
2. En bordure du rang Ste-Rose et à l'est de la rue Denis sur une distance de 450 mètres.
3. À la croisée du rang Ste-Rose en face de la rue Denis.
4. Traverser la route 131 au même endroit que le sentier de motoneige

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **2010-271 Club Auto-neige Joliette – Demande de droit de passage**

2010-11-239

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'autorise le Club auto-neige de Joliette à circuler sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à l'endroit suivant :

Rang Ste-Rose, à l'est longeant la voie ferrée sous les lignes d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **6. Rapport des comités**

### ***Monsieur Michel Picard***

La station de pompage est en opération depuis 2 à 3 semaines. Il y a une augmentation de la pression. On continue à faire des vérifications. Il y a de petites déficiences, ça devrait être finalisé d'ici 1 mois.

### ***Madame Céline Geoffroy***

Le comité vieillir dans sa communauté est à la recherche du choix d'un nom pour le projet d'une résidence communautaire en collaboration avec la fabrique

## **7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

## **8. URBANISME**

## **9. RÉGLEMENTATION**

### **9.1 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice 2011**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller monsieur Pierre Guilbault de la présentation d'un règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice 2011

### **9.2 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement concernant le traitement des élus**



Avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère madame Christine Marion de la présentation d'un règlement pour accorder et fixer une rémunération à la mairesse, aux conseillers de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que pour établir les modalités de paiement.

### **9.3 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement afin de fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère madame Marthe Blanchette de la présentation d'un règlement afin de fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement

### **9.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 06-03-2010 «afin de fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement»**

2010-11-240

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 06-03-2010 modifiant le règlement numéro 06-1992 intitulé règlement de lotissement, tel que déjà amendé, en vue de :

- **Fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement**

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **10. Affaires nouvelles**

### **10.1 Technicienne en loisir**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2010-05-101 à l'effet d'engager madame Karine Sansoucy comme technicienne en loisir ;

**CONSIDÉRANT** la probation de 6 mois écoulée ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sansoucy satisfait aux exigences du poste ;

**CONSIDÉRANT QU'**elle est admissible à l'assurance collective ;

2010-11-241

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu

De confirmer la permanence de madame Karyne Sansoucy au poste de technicienne en loisir.

Que la technicienne en loisir Karine Sansoucy puisse adhérer à l'assurance collective.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.2 C.F. Lanaudière Inc. – Réparation de la traverse rang Ste-Rose**

2010-11-242

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 5 245,79\$ à C.F. Lanaudière Inc. pour la réparation de la traverse du rang Ste-Rose

Le conseil demande une subvention au MTQ pour le remboursement de cette dépense.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.3 Le programme TD Ma rue, mes arbres**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation TD des amis de l'environnement (FAE TD) est un organisme national à vocation communautaire qui finance des projets visant à préserver et protéger l'environnement canadien ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'infrastructure verte fait référence à l'utilisation des arbres, arbustes et autres plantes comme une partie intégrale de la conception de l'environnement urbain afin de s'assurer que la santé environnementale et la qualité de vie dans nos collectivités sont à leur meilleur ;

2010-11-243

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

De faire une demande de subvention à TD ma rue, mes arbres afin de permettre la réalisation de plantation d'arbres dans le parc situé dans le périmètre urbain de la municipalité.

La municipalité confirme sa participation financière de 50% à la hauteur du projet présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.4 Bureau de poste – Changement de l'horaire**

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'achalandage le samedi matin au bureau de poste ;

2010-11-244

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'appuyer madame Arlene Blanc dans sa demande auprès de Poste Canada de répartir les heures du samedi matin aux jours de la semaine.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.5 L. Laporte de Bayonne Inc. Réception provisoire des travaux - Recommandation de paiement**

**CONSIDÉRANT** la conformité de l'ensemble des travaux réalisés pour le remplacement de la conduite d'aqueduc rue Principale ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement du Groupe Forces S.E.N.C., ingénieur au dossier ;

2010-11-245

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la moitié de la retenue contractuelle au montant de 20 911,72\$ taxes incluses pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc rue Principale.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.6 Coordonnatrice à la Maison des jeunes**

2010-11-246

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'engager madame Natacha Lépine au poste de coordonnatrice à la Maison des jeunes à raison de 14\$ l'heure pour 10 heures par semaine avec une probation de 6 mois.

Le conseil entérine son entrée en fonction en date du jeudi 4 novembre 2010

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.7 Animatrice de parc et patinoire – Activité Québec en forme**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des activités Québec en forme l'activité animation de parc et patinoire a été retenue ;

2010-11-247

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'engager madame Gloria Feeney , animatrice de parc et patinoire comme contractuelle selon l'horaire et le tarif établi pour l'activité parc et patinoire. Madame Gloria Feeney sera payée une fois par mois.

Le conseil autorise le paiement de la dépense de 2 106\$ pour cette activité d'une durée de 26 semaines qui sera remboursable par Québec en forme.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.8 Co-animateur de parc et patinoire – Activité Québec en forme**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des activités Québec en forme l'activité animation de parc et patinoire a été retenue ;

2010-11-248

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

D'engager monsieur Joël Laliberté , co-animateur de parc et patinoire comme contractuel selon l'horaire et le tarif établi pour l'activité parc et patinoire. Monsieur Joël Laliberté sera payé une fois par mois.

Le conseil autorise le paiement de la dépense de 1 300\$ pour cette activité d'une durée de 26 semaines qui sera remboursable par Québec en forme.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.9 Comité Qualité de vie et environnement – Infrastructures du «paradis mobile»**

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité Qualité de vie et Environnement visant le soutien de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'embellissement et l'amélioration des infrastructures du Paradis-mobile ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire soutenir du mieux possible ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des maisons mobiles situées dans le Paradis-mobile ne sont pas propriétaires de leurs terrains et que par conséquent ne sont pas propriétaires des infrastructures qui y sont présentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures du Paradis-mobiles ne relèvent pas de la compétence de la municipalité, mais du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du Paradis-mobile a déjà un dossier d'infraction en matière d'environnement (installation sanitaire non conforme) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du terrain du Paradis-mobile ne semble pas coopérer afin de mettre aux normes les infrastructures desservant les maisons mobiles ;

2010-11-249

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu à l'unanimité que :

Le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes n'a pas à faire une demande de subvention afin d'embaucher Rénovation-Solidaire pour rencontrer les citoyens du Paradis-mobile, le propriétaire étant la personne mise en cause.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.10 Comité Qualité de vie et environnement – Rénovation des maisons mobiles**

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité Qualité de vie et Environnement afin que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes fasse une demande de subvention pour engager Rénovation-Solidaire pour soutenir les propriétaires de la municipalité admissibles au programme Réno-village ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire soutenir du mieux possible ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Réno-Village est piloté par la MRC de Joliette ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de subventions doivent être déposées à la MRC de Joliette ;

2010-11-250

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu à l'unanimité que :

Le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes recommande au Comité Qualité de Vie et Environnement de déposer sa demande de soutien directement à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **10.11 Les Entreprises B. Champagne – Certificat de paiement n°2**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2010-04-070 mandatant Les Entreprises B. Champagne Inc. concernant la mise aux normes des puits au montant de 19 504,20\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour les travaux exécutés à ce jour ;

2010-11-251

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n°2 au montant de 1 724,29\$ taxes incluses à Les Entreprises B. Champagne Inc. pour les travaux de mise aux normes des puits.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **10.12 Hydro-Météo – Mandat d'enlèvement des arbres**

2010-11-252

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'autoriser l'envoi d'une lettre par Me Chaîné à monsieur André Bérard pour rétablir l'écoulement normal de la rivière l'Assomption en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **10.13 Bernard Malo Inc. – Certificat de paiement n°4**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2010-06-108 mandatant Bernard Malo Inc. concernant la mise aux normes et augmentation de la capacité au montant de 426 561,52\$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour les travaux exécutés au projet mise aux normes et augmentation de la capacité;

2010-11-253

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n°4 au montant de 88 002,76\$ taxes incluses à Bernard Malo Inc. pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité « bâtiment ».

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **10.14 Bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque a une mission d'éveil à la lecture et à l'écriture ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Sainte-Bernadette désire fréquenter la bibliothèque municipale ;

**CONSIDÉRANT** la grille-horaire déposée par l'école ;

2010-11-254

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser les élèves de l'école Sainte-Bernadette à fréquenter la bibliothèque municipale selon l'horaire déposé par l'école Sainte-Bernadette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11. Varia**

#### **12. Période de questions**

#### **13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-11-255

Il est proposé par Marthe Blanchette ,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

Mairesse

---

Secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*